

MAIRIE D'ALIXAN  
Place de l'Esplanade  
26300 ALIXAN  
Tél 04 75 47 02 62

## CONSEIL MUNICIPAL

### Compte rendu sommaire de la séance du 12 juin 2018 A 20h00

#### Présents :

Aurélie LARROQUE, Dominique BARNERON, Michel FLEGON, Marielle TAVERNIER, Nicolas BERTRAND, Chantal CORNILLON, Rolland JUNILLON, Rémy MARTIN, Barbara VERILHAC, Fred CULOSSE, Patrick MENETRIEUX, Philippe AUBRY

#### Absents :

Jean-Luc MOULIN ayant donné pouvoir à Chantal CORNILLON  
Perrine URBAIN ayant donné pouvoir à Aurélie LARROQUE  
Corinne FAY ayant donné pouvoir à Barbara VERILHAC  
Yvan ROMAIN ayant donné pouvoir à Rémy MARTIN  
Lydie MERLE  
Catherine GERIN  
Jean-Pierre SAPET

Secrétaire de séance : Barbara VERILHAC

#### APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 02 MAI 2018

Le procès-verbal de la séance du 02 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

#### REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 02 MAI 2018

Les membres présents lors du conseil municipal du 02 mai 2018 signent le registre des délibérations.

#### VŒU DE SOUTIEN A L'ASSOCIATION A.L.O.R.S

#### DECISIONS DU MAIRE

##### Décision n°2018-16

Signature d'un avenant à l'acte d'engagement initial avec le groupement FORALL SARL d'architecture, ATELUX INGENIERIE SAS- ARUNDO Acoustique-SYSTRAL SARL dont le mandataire est la Société FORALL SARL d'Architecture -105 Rue du Faubourg du Temple-75010 PARIS pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation d'un bâtiment en vue de la création d'un café-restaurant, présentée dans l'avenant n°3, pour prolonger la durée du contrat de maîtrise d'œuvre jusqu'au 30 septembre 2018, pour la tranche ferme, aux mêmes clauses et conditions du contrat de maîtrise d'œuvre initial.

##### Droit de préemption non exercés :

Parcelle YC 387 - COUCHET  
Parcelle M 3 et 4 - 6 Av du Vivarais  
Parcelle M 113 - 10 Av Dauphiné de Provence  
Parcelle YB 505 et 504 - 4, impasse de la Prairie  
Parcelle M 145 - Le Village  
Parcelle YC 581 - 765, chemin maison blanche  
Parcelle YC 188 1/6, YC 588 1/3, YC 589 - 20B, impasse Truchet

<b>DELIBERATIONS</b>
----------------------

**D2018-05-01 : DELIBERATION RELATIVE AUX DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2014-4-1 DU 22 AVRIL 2014**

Le conseil municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, a approuvé, par délibération n°2014-4-1 en date du 22 avril 2014, l'autorisation de principe accordée à Madame le Maire lui déléguant, pour toute la durée de son mandat, les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante. Après avoir délibéré il ajoute la délégation suivante :

Concernant les lignes de trésorerie : « Contracter les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum annuel fixé à 100 000 €, réaliser toutes les opérations d'exécution relatives à ces contrats, notamment les opérations de tirage et de remboursements ».

**Voté avec 15 voix « pour » et 1 « abstention »**

**D2018-05-02 : REFUS EXPRESSE DE LA PROPOSITION D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT DUE PAR LA SARL CONCEPT IMMOBILIER**

Le conseil municipal après avoir délibéré refuse expressément la proposition d'admission en non-valeur reçu par courrier en date du 6 mars 2018. Monsieur l'Administrateur Général des Finances Publiques de VALENCE, a proposé l'admission en non-valeur de la créance ci-après, les poursuites diligentées à l'encontre du redevable ci-après nommé s'étant révélées infructueuses :

Redevable : SARL CONCEPT IMMOBILIER (SIREN 750027328)

Nature de la créance : Taxe Locale d'Equipeement (TLE)

Montant de la créance prise en charge : 17071€

Montant des frais (pour mémoire) : 4 152€

Montant recouvré en principal : 4 939€

Montant présenté en non-valeur : 12 132€

**Voté à l'unanimité**

**D2018-05-03 : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Le conseil municipal après avoir délibéré autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir portant ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant de 100 00,00 € et à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par la convention portant ouverture d'une ligne de trésorerie.

**Voté avec 15 voix « pour » et 1 « abstention »**

**D2018-05-04 : BUDGET COMMUNE 2018 – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le conseil municipal autorise la décision modificative n°1 du budget commune suivante afin de transférer des crédits entre les différents comptes de la section de fonctionnement pour permettre les écritures comptables de l'année 2018.

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-675-042 : Valeur comptable des immobilisations cédées	-10.000,00 €	0,00 €	0.00 €	0.00 €
D-678 : Autres charges exceptionnelles	0,00 €	+10.000 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL chapitres charges exceptionnelles</b>	<b>-10 000.00 €</b>	<b>+10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

**Voté à l'unanimité**

**D2018-05-05 : BUDGET COMMUNE 2018 – DECISION MODIFICATIVE N°2**

Le conseil municipal autorise la décision modificative n°2 du budget commune suivante afin de transférer des crédits entre les différentes opérations afin de permettre les écritures comptables de l'année 2018.

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2313-151 : Aménagement du village	0,00 €	+119 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-80 : Voirie	-19 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>-19 000,00 €</b>	<b>+119 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-1641 - Emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €	+100.000,00 €
<b>Total RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>+100 000,00 €</b>

**Voté à l'unanimité**

**D2018-05-06 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ETUDES ET DE VEILLE FONCIERE ENTRE LA COMMUNE, VALENCE ROMANS AGGLO ET L'EPORA**

Considérant la convention d'études et de veille foncière entre la commune d'ALIXAN et l'EPORA signée le 27 décembre 2016 ayant pour but d'instaurer une relation de coopération afin de réaliser leurs missions communes de service public, consistant en la création de logement social en plein cœur du village par la réhabilitation de la maison ancienne,

Considérant que l'opération de construction de logement social sur cette parcelle au regard de sa complexité technique doit faire l'objet d'un bail emphytéotique administratif au profit de l'opérateur pressenti pour réaliser l'opération de construction de logements, plutôt qu'une cession initialement prévue dans la convention d'études et de veille foncière sus relatée,

Le conseil municipal après avoir délibéré autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la Convention d'Etudes et de veille foncière signée entre la commune d'ALIXAN et l'EPORA en date du 27 décembre 2016 et charge Madame le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier.

**Voté à l'unanimité**

**D2018-05-07 : APPROBATION D'UNE PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF A ADIS SA HLM PORTANT SUR L'IMMEUBLE SIS 3 AVENUE DU VERCORS**

Le conseil municipal après avoir délibéré valide ce projet de démolition puis de reconstruction de logements sociaux sur la parcelle cadastrée section M n°663 par la société ADIS, SA HLM susnommée, autorise Madame le Maire à signer une promesse de bail emphytéotique qui sera établie par Me Vanessa DESAILLOUD, notaire à ALIXAN (26300) portant sur ladite parcelle au profit de la société ADIS susnommée, pour une durée de 55 ans, aux charges et conditions à définir, autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

**Voté à l'unanimité**

**D2018-05-08 : CESSION GRATUITE DE LA PARCELLE YB 524 (CHEMIN DES ECOLIERS) AU PROFIT DE LA COMMUNE**

Le conseil municipal après avoir délibéré accepte la proposition de cession gratuite, de Mesdames COURBIS et AUBERTINAZ propriétaires d'une partie du Chemin des Ecoliers pour la parcelle cadastrée section YB n°524, autorise le Maire à signer l'acte notarié qui sera établi par Maître AUTONES, notaire à Saint Marcel les Valence, autorise Madame le Maire à régler les frais notariés de ladite acquisition au notaire susnommé, dit que les crédits seront ouverts dans le budget de l'exercice correspondant, charge Madame le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier.

**Voté à l'unanimité**

**D2018-05-09 : APPROBATION DE RETROCESSION PAR LA SAFER AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PARCELLES MISES EN RESERVE CADASTREES ZK N°104 ET 140**

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve la rétrocession par la SAFER au profit du Conseil départemental de la Drôme, des parcelles sus-désignées cadastrées section ZK n°104 et 140 moyennant le prix de 87 859,51€ TTC, autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires pour la régularisation de cette rétrocession, charge Madame le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier.

**Voté à l'unanimité**

**D2018-05-10 : APPROBATION DE RETROCESSION PAR LA SAFER AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA PARCELLE MISE EN RESERVE CADASTREE ZA N°30**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve la rétrocession par la SAFER au profit du Conseil départemental de la Drôme, de la parcelle sus-désignée cadastrée section ZA n°30 moyennant le prix de 18 880,26€ TTC, autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires pour la régularisation de cette rétrocession, charge Madame le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier.

**Voté à l'unanimité**

**D2018-05-11 : AVENANT N° 2 AU LOT N°1 DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL EN VUE DE LA CREATION D'UN CAFE RESTAURANT**

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve l'avenant n°2 au lot n°1 du marché de travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal en vue de la création d'un café-restaurant avec la société SARL ROUCHIER BETON ARME pour un montant de 3 240,00 € HT (dalle béton ciré de l'étage), autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°2 au lot 1, charge Madame le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier

**Voté avec 15 voix « pour » et 1 « abstention »**

**D2018-05-12 : AVENANT N° 3 AU LOT N°1 DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL EN VUE DE LA CREATION D'UN CAFE RESTAURANT**

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve l'avenant n° 3 du lot 1 du marché de travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal en vue de la création d'un café-restaurant avec la société SARL ROUCHIER BETON ARME pour un montant de 2 220,00 € HT (fourniture et pose de carreaux sur la dalle de l'étage), autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°3 au lot n°1, charge Madame le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier.

**Voté à l'unanimité**

**D2018-05-13 : DEMANDE DU SOLDE DU FONDS DE CONCOURS AUPRES DE VALENCE ROMANS AGGLO POUR LA CREATION D'UN ESPACE LUDIQUE**

Le conseil municipal après avoir délibéré sollicite une subvention de 8 000,00 € dans le cadre du fonds de concours de VALENCE ROMANS AGGLO pour financer les travaux de création d'un espace ludique, autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires pour solliciter et percevoir ledit fonds de concours, charge Madame le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier.

**Voté à l'unanimité**

**D2018-05-14 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ETAT AU TITRE DU CONTRAT DE RURALITE POUR LA CREATION D'UN ESPACE LUDIQUE**

Le conseil municipal après avoir délibéré sollicite une subvention de 20 000,00 € dans le cadre du contrat de ruralité pour financer les travaux de création d'un espace ludique, autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires pour solliciter et percevoir ladite subvention, charge Madame le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier.

**Voté à l'unanimité**

**D2018-05-15 : ELECTRIFICATION – DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRIQUES – LES CHAMBRES (APPROBATION DU PROJET)**

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve le projet du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme de dissimulation des réseaux électriques sur la commune (quartier Les Chambres), approuve le plan de financement ci-dessous détaillé, donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Opération : <b>Electrification</b> – renforcement pour sécurisation du réseau à partir du poste Les Chambres (dossier n°260040087AER)	
<b>Dépense prévisionnelle HT</b>	<b>147 462,20 €</b>
<i>Dont frais de gestion HT : 7 022,01 €</i>	
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	
Financement HT mobilisé par le SDED	147 462,20 €
<b>Participation communale HT</b>	<b>NEANT</b>

**Voté à l'unanimité**

**D2018-05-16 : ELECTRIFICATION – DISSIMULATION DES RESEAUX TELEPHONIQUES – LES CHAMBRES (ESTIMATIF TRAVAUX – APPROBATION DU PROJET)**

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve le projet du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme de dissimulation des réseaux téléphoniques sur la commune (quartier Les Chambres), approuve le plan de financement ci-dessus détaillé, donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Opération : <b>Electrification</b> – renforcement pour sécurisation du réseau à partir du poste Les Chambres (dossier n°260040087ART)	
<b><u>Dissimulation des réseaux téléphoniques</u></b>	
<b>Dépense prévisionnelle HT de Génie Civil</b>	<b>37 559,79 €</b>
<i>Dont frais de gestion HT : 1 788,56 €</i>	
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	
Financement HT mobilisé par le SDED	11 267,94 €
<b>Participation communale HT</b>	<b>26 291,85 €</b>
Total hors taxe des travaux de câblage : 5 123,95 €	
<b>Plan de financement prévisionnel :</b>	2 510,74 €
Montant non soumis à la TVA à la charge des collectivités locales	
(49% x 5 123,95 = 2 510,74 €)	753,22 €
Financement mobilisés par le SDED	<b>1 757,52 €</b>
Participation communale	
<b>Montant total de la participation communale :</b>	<b>28 049,37 €</b>

**Voté à l'unanimité**

**D2018-05-17 : ELECTRIFICATION – RACCORDEMENT AU RESEAU BT POUR ALIMENTER LA CONSTRUCTION DE MADAME ANOUCHKA PEMEANT (CHEMIN DES PETITES BAYANNES)**

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve le projet de raccordement du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme ci-dessous, précise que l'intégralité des frais liés à ce dossier est à la charge de Madame PEMEANT, il n'y aura pas de participation communale, atteste que le projet ne nécessite pas d'autorisation d'urbanisme, précise que la part non subventionnée sera recouvrée en direct par le SDED auprès du demandeur avant la mise en service définitive, donne pouvoir Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion de ce dossier le bon déroulement du dossier.

Opération : **Electrification**

Projet non soumis à autorisation d'urbanisme

Libellé : Raccordement au réseau BT pour alimenter la construction de Madame Anouchka PEMEANT, située chemin des Petites Bayannes, à partir du poste LES PEYRES

**Voté à l'unanimité**

**D2018-05-18 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION ASSISTANCE RETRAITÉ (2015 – 2017) ENTRE LE CENTRE DE GESTION DE LA DROME ET LA MAIRIE D'ALIXAN**

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve l'avenant n°1 de prolongation à la convention Assistance Retraite (2015 – 2017) avec le Centre de Gestion de la Drôme qui nous apporte une assistante dans la gestion des dossiers de retraite, autorise Madame le Maire à signer l'avenant, inscrit les crédits nécessaires au budget de la collectivité, charge Madame le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier

**Voté à l'unanimité**

**QUESTIONS DIVERSES**

• **Agenda :**

- Réunion de quartier les Faures – 18 juin 2018 à 20h00 Salle polyvalente

- Fête de la musique – 21 juin 2018
- Festival du cirque – 1<sup>er</sup> juillet 2018
- Visite « Le village circulaire d'Alixan » - Mardi 3 juillet à 18h (RDV Place de la Mairie)
- Bal et feu d'artifice – 13 juillet 2018
- Prochain Conseil Municipal – 16 juillet à 20h00
- Visite nocturne théâtrale et insolite avec Valence Romans Agglo – 25 juillet à 20h30

Fin de la séance 21h30

A Alixan le 15 juin 2018  
Le Maire,  
Aurélie LARROQUE

